



CDVL Réunion du 17/09/2020

Présents :

- P.MOREAU, Président du CDVL 73
- D.SAVOYE, Vice-Président du CDVL 73
- M.FLORY, Trésorier du CDVL 73
- A.DUCHAMPT, Secrétaire du CDVL 73
- G.BAUDRY, Membre du CDVL 73
- C.GIRAULT, Membre du CDVL 73
- T.RICHARD, Membre du CDVL 73
- D.JEAN, Membre du CDVL 73
- O.AMOURDY, Membre du CDVL 73
- D.BOUCIER, Membre du CDVL 73
- B.DUPOIS, Membre du CDVL 73
- Joël RISS, Membre du CDVL 73
- Jérôme DELBECQUE, Membre du CDVL 73
-

Excusés :

- P.THOUZAUD
- MP.JACQUES
- B. DUPUIS
- T. PECQUEUR
- I. CLEMENT
- S. LE PUIL
- P. GONIN

Invités :

- Christian Perrotte, Delta Club de SAVOIE,

1. Décollage du chat :

Présentation par DELTA CLUB de Savoie via Christian Perrotte présente le site.

L'objectif est d'entretenir le site et faire un déco mixte parapente et delta.

Trois devis ont été enregistrés et 1 devis de l'ONF a été retenu avec un début des travaux fin octobre 2020. D'ici une quinzaine maximum, le dossier sera reçu pour le financement des 9 000€ de la FFVL, dixit JC BOURDEL. NB : Aucun financement de la commune ni de l'ONF.

Les 9 400€ sont distribués de telle manière :

- 3 900 € Commission des sites
- 2 500 € Ligue AURAVL
- 1 500 € CDVL 73
- 1 500 € Delta Club

Il serait bien d'avoir entre 10 et 15 personnes sur un week-end pour le démontage du tremplin actuel afin d'économiser les 2400€. La décision pourra se faire d'ici 15jours, car le démontage nécessite une grosse logistique.

Une gestion va être mise en place entre le Delta Club de Savoie, l'ONF et la commune. Ce type de convention court ainsi depuis quelques années. C'est un site officiel FFVL. Si des points doivent y être ajoutés, cela se fera par la suite.

Il serait en effet intéressant, que le Delta Club de Savoie gère la partie Delta et un autre club de parapente pour la partie parapente (ASPES afin de gonfler les effectifs en bénévoles mais également en gestion de ce site FFVL.

Pour le bureau élargi du Delta Club, l'aspect en cogestion est approuvé.

Potentiellement, l'ASPES est partant pour être cogestionnaire.

L'objectif est d'éviter des problématiques telles que l'on en connaît actuellement, sur le site de Province, à Aiguebelette.

Personne ne sera privilégiée dans l'utilisation du site, que ce soit le monde associatif ou le monde professionnel.

Michel FLORY précise que 87% des votes lors d'une réunion de club vont en faveur de cette cogestion avec le Delta Club de Savoie.

Michel Flory précise qu'il serait judicieux de garder une enveloppe financière pour améliorer notamment l'accessibilité pour les parapentistes en fauteuil. Le démontage par les bénévoles serait le point sur lequel on peut économiser de l'argent.

P.MOREAU souhaiterait avoir les copies des conventions existantes. Michel Flory et Christian Perrotte peuvent dès à présent réfléchir à une nouvelle convention et indiquer une clause qui interdirait l'accès pour tel ou tel professionnel qui ne respecterait pas les règles ou la charte d'utilisation. Il faut des règles de bons sens sur le terrain d'atterrissage notamment.

Des panneaux d'affichages sont à prévoir, notamment pour le décollage.

D.JEAN rappelle que le CNS va rendre son avis autour du 21 septembre 2020. La LAURAVL a déjà dit oui à ce projet. L'aménagement en site accessible peut être un point à continuer pour 2021. Via le CDESI.

La cogestion du site du Chat par l'ASPES est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité. Cette cogestion sera assurée avec Le club du Delta de Savoie gestionnaire depuis de longues années.

2. Problématique à Aiguebelette :

Philippe MOREAU rappelle le contexte de la réunion du *Lundi 14 Septembre* dernier, il propose une lecture du CR de cette réunion.

Thomas explique qu'il y a un syndicat local chez AP.

Il serait intéressant d'obtenir un appui du Département.

NB : Questions autour des conventions : J.DELBECQUE gère le retour via numérisation des conventions de chaque club de Savoie.

3. Problème Navette

Lors d'un stage du CDVL Académie, une navette a été prêtée par le Ski Club du Revard et a été abimée.

Le montant des réparations s'élève à 2 800€. Le souci c'est que le propriétaire du véhicule est assuré au tiers. Du coup, il faut que quelqu'un paye...

Il n'y a que 2 possibilités :

- Soit c'est le bénévole
- Soit c'est le CDVL 73

Après une discussion,

la réparation financée par le CDVL 73 est votée à l'unanimité.

*NB : pour la location de navette, il est **impératif** que les personnes se renseignent au préalable des modalités de location. Le véhicule doit impérativement être assuré tous risques et le montant de la franchise, ne doit pas dépasser 500 euros. La franchise doit être rachetée si le prestataire propose cette option. Si les navettes ne sont pas assurées tous risques, on **refuse** de les prendre.*

Il serait bien de réfléchir à un moyen de récupérer cet argent, lors des inscriptions aux stages du CDVL ACADEMY... 7€ par personnes / par jour ??? Une piste à suivre...

4. Tyrolienne

Un incident s'est produit sur la tyrolienne. Le montant des dégâts s'élève à 250€.

***Après, un échange autour de la problématique,
le financement de ces 250€ par le CDVL 73 est voté à l'unanimité.***

Cependant, la question des responsabilités est à prendre en compte...Il faut faire attention...

Dans ce cas, la victime n'est pas assurée pour son matériel...

La tyrolienne doit avoir une convention avec une clause dans laquelle est spécifiée que l'utilisation doit être conforme au montage décidé lors de la mise en place du départ de la convention.

TOUTES MODIFICATIONS doivent être remontées au CDVL 73 afin d'établir les raisons des modifications.

5. Balises

Travaux en cours ...

Ne pas oublier d'associer JC.BOURDEL qui est à la commission des Sites... en tant que cadre technique.

6. Questions diverses :

- ***Prochaine Assemblée Générale*** : le fait que les JO soient repoussés ne changent rien au mandat des membres du CVDL73. L'AG de FFVL se tiendra fin MARS et celle de la LAURAVL fin JANVIER 2020. Le CDVL 73 devra se positionner (entre le 1^{er} janvier et le 15 Mars 2020). Tous les mandats seront renouvelés lors de cette AG. Il faut anticiper sa préparation...

Prochaine réunion mi-novembre 2020 pour préparer l'AG.

- Stage Handi du mois d'Octobre 2020 : **demande de financement acceptée à hauteur de 450€ voté à l'unanimité.**
- Formation PSC1 : formation avec la salle du professionnel.
- Stockage matériel Handi sur Saint Jean d'Arvey en cours ...
- **Prochaine réunion le 26.11.2020 à 19H00.**

Pour le CDVL 73,

La secrétaire

Amandine DUCHAMPT-LAFORGUE